

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 04 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatre Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Subventions de Fonctionnement aux associations pour 2025.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 31 mars 2025 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer des subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2025 :

Association	Montant de la subvention 2025
ADIL	200 €
ART'ENVOL	250 €
ARTPOVAL	400 €
ATTRAZI PEDAGOGICHI DI CORSICA	250 €
CAMPA IN CITA	1 500 €
CDAD	1 000 €
CLUB ATHLETISME DE PROPRIANO	3 200 €
CLUB DE PLONGEE LES DAUPHINS DU VALINCO	400 €
CRECHE DU VALINCO	6 000 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE JEAN NICOLI	2 000 €
I CIGNALI SARTINESI	400 €
INSEME	1 000 €
LA CROIX ROUGE SOLIDARITE MAYOTTE	1 000 €
LA MARIDO	500 €
MISSION LOCALE	8 520 €
PRUPIA IN FESTA	2 000 €
SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA SARTINESE	39 000 €
TENNIS CLUB	3 000 €
TIR CLUB VALINCO ALTA ROCCA	1 000 €
UNICEF LES ENFANTS DE GAZA	1 000 €
TOTAL	72 620 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ALLOUE aux associations, une subvention pour 2025, selon le tableau ci-dessus, pour un montant global de 72 620 €.
- DIT que le versement des subventions supérieur à 100 € aux associations locales est subordonné à la transmission de leur bilan comptable, de leur compte de résultat, de leur compte prévisionnel et du rapport annuel de l'Assemblée Générale.
- DIT que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif 2025.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 07.04.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 07.04.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250404-2025-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Fait à PROPRIANO, le 04 Avril 2025

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

